

# **Observatoire de la liberté de création**



Réf: 210/10/Obs/AT/VP/FY

**Monsieur Robert Cabé**  
**Mairie**  
**Place de l'Hôtel de ville**  
**40800 Aire sur Adour**

Paris, le 25 juin 2010

Monsieur le Maire,

Au lendemain du vernissage de l'exposition ayant pour thème les péchés capitaux, vous avez fait décrocher une œuvre de Christine Fort exposée à la halle aux grains de votre commune. Nous vous rappelons les engagements pris vis à vis de l'artiste, et le principe de la liberté d'expression et de création, lequel s'oppose à votre acte de censure.

Nous vous rappelons que le directeur de l'Ecole des beaux arts de Paris a reçu l'ordre du ministre de la Culture de raccrocher une œuvre décrochée par lui dans des circonstances analogues de la façade de l'école, en février dernier.

L'œuvre de Christine Fort évoquait des faits bien réels rapportés dans la presse, reproduits par des fragments du journal *Libération* dont la Une et les premières pages, le 3 avril, étaient consacrées au Pape et à ses réactions concernant les affaires de pédophilie dans l'Eglise. On y lisait les mots « affaires de pédophilie au sein de l'Eglise catholique », « Benoît XVI », « un Pape », et un détail de photo du Pape, tous repeints par l'artiste.

Vous avez explicitement cédé à des pressions catholiques.

Nous vous rappelons, et sommes un peu surpris de devoir le faire, que l'Eglise et l'Etat se sont séparés en 1905, et que le délit de blasphème n'existe pas. Nous vous rappelons également qu'il est parfaitement légitime d'évoquer publiquement le comportement de l'Eglise et de hiérarchie dans les affaires de pédophilie. C'est bien le rôle des artistes que de porter un regard critique sur le monde qui nous entoure.

.../

Nous sommes particulièrement choqués que vous ayez prétendu que l'artiste Christine Fort était d'accord avec votre censure, alors que vous la lui avez évidemment imposée de façon autoritaire et sans lui laisser aucun choix.

Nous vous demandons de revenir sur votre décision et de remettre l'œuvre de madame Fort à sa place, à la halle aux grains.

En vous priant de croire, monsieur le Maire, en l'expression de notre considération distinguée.



**Agnès Tricoire**  
**Responsable de l'Observatoire de la liberté de création**

Observatoire de la liberté de création – LDH 138 rue Marcadet 75018 Paris – 01 56 55 51 07

Membres de l'Observatoire: Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (ACID), Association internationale des critiques d'art (AICA-France), Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens (FRAAP), Fédération des professionnels de l'art contemporain (CIPAC), Groupe 25 images, Ligue des droits de l'Homme (LDH), Société des Gens De Lettre (SGDL), Société des Réalisateur de Films (SRF), Syndicat Français des Artistes interprètes (SFA), Syndicat des Artistes Plasticiens SNAP-CGT, Union Guilde des scénaristes (UGS).